



CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 31 mai 2021

COMPTE-RENDU

Le trente et un mai deux mil vingt et un, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. Michel JARRASSIER – Mme Monique ARLOT – M. Serge RENAUD – Mme Brigitte LOUIS-DUPONT – MM. Jean-Pierre BINARD – Michel CARRETIER – Mme Maryvonne MOIGNER – MM. Jean-Michel AYRAULT – Vincent CHASTANET – Mmes Karine MAUTRET – Nathalie DELURET – Karyn THIAUDIERE – Céline LOUAIL – M. Anthony GABIROT.

Etait excusé : M. Anthony THIMONIER

Mmes Nathalie DELURET et Céline LOUAIL ont été désignées en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Avis sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le procès-verbal appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h30.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le point 9 "RH : Création d'un emploi permanent" est retiré de l'ordre du jour, faute d'informations suffisantes.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Signature des actes administratifs fonciers : désignation d'un adjoint chargé de représenter la Collectivité ;
- 2 - Retrait de la délibération n°2021-02-30 du 16/03/2021 (dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées) ;
- 3 - BUDGET MAIRIE – Amortissement : rectification par OONB (opération d'ordre non budgétaire) et durée ;
- 4 - Tarifs des salles : tarification Salle Maigret et révision des tarifs de la Salle Polyvalente ;
- 5 - Avis sur le projet Ages et Vie ;
- 6 - Renouvellement de la convention avec la FONDATION CLARA pour la prise en charge et la gestion de colonies de chats libres pour l'année 2021 ;
- 7 - CCVG : demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Aide aux communes ;
- 8 - SIMER : Convention de balayage ;

1 – Signature des actes administratifs : désignation d'un adjoint chargé de représenter la Collectivité

Monsieur le Maire expose : Les collectivités territoriales peuvent recourir à l'établissement d'actes « en la forme administrative » pour leurs actes d'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers. En effet, au terme de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires sont habilités à recevoir et authentifier les actes administratifs.

Ainsi, l'exercice de fonction notariale de réception et d'authentification des actes administratifs est un pouvoir propre du Maire, qui ne peut être délégué. Il importe donc, pour assurer la neutralité de l'autorité recevant l'acte, que le Conseil Municipal désigne (dans l'ordre de leur nomination), un adjoint pour signer cet acte, en même temps que le cocontractant et en présence du Maire.

Monsieur le Maire propose de nommer, Madame Monique ARLOT, 1^{ère} Adjointe au Maire, pour représenter la Commune et signer les actes administratifs fonciers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **DÉSIGNE** Madame Monique ARLOT, 1^{ère} Adjointe au Maire, pour représenter la Commune et signer les actes administratifs fonciers.

2 – Retrait de la délibération n°2021-02-30 du 16 mars 2021 (dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées)

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Serge RENAUD, qui expose :

Par délibération n°2021-02-30 du 16 mars 2021, le Conseil municipal approuvait la dotation aux amortissement des subventions d'équipement versées en 2019.

Conformément à la demande de la Trésorerie de Montmorillon, il convient de procéder au retrait de la délibération n°2021-02-30 du 16/03/2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **DÉCIDE** de retirer la délibération n°2021-02-30 du 16 mars 2021 ;
- **PRÉCISE** que la délibération n°2021-02-30 sera remplacée par la délibération n°2021-04-03 du 31 mai 2021.

3 – BUDGET MAIRIE – Amortissement : rectification par OONB (opération d'ordre non budgétaire) et durée

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Serge RENAUD, qui expose :

L'amortissement 2020 à l'imputation 28041511 n'a pas été comptabilisé sur l'exercice 2020. Cette rectification étant une écriture de bilan, il convient d'effectuer une **opération d'ordre non budgétaire** en comptabilisant l'amortissement au 28041511 par le compte 1068. Pour cela, les écritures de régularisation doivent être autorisées par une décision de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** le comptable à procéder à la rectification par une opération d'ordre non budgétaire, comme définie ci-après :

Débit : 1068
 Crédit : 28041511
 Montant : 300 €
 Durée de l'amortissement : 1 an.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

- PRÉCISE que la présente délibération remplace la délibération n°2021-02-30 du 16 mars 2021.

4 – Tarifs des salles : tarification Salle Maigret et révision des tarifs de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire propose que les tarifs suivants soient appliqués, à compter du 15 juin 2021 :

UTILISATEURS	SALLE MAIGRET		SALLE POLYVALENTE	
	1 jour du lundi au vendredi	Week-end	1 jour du lundi au vendredi	Week-end
Associations communales	80.00 €	110.00 €	180.00 €	220.00 €
Associations hors commune (hors thé dansant)	180.00 €	220.00 €	300.00 €	340.00 €
Thé dansant (associations hors commune)	-	-	-	850.00 €
Manifestation privée Commune	140.00 €	160.00 €	400.00 €	430.00 €
Manifestation privée hors Commune	180.00 €	220.00 €	450.00 €	520.00 €
Vin d'honneur	80.00 €	-	180.00 €	-
Manifestation départementale	-	-	300.00 €	340.00 €
Séminaire, congrès entreprise	400.00 €	500.00 €	600.00 €	700.00 €
Forfait annuel (chauffage compris)				
Théâtre Ecole Privée	150.00 €		-	
Club de la Joie de Vivre	250.00 €		-	
Installation podium				
Par 2 agents de la Commune	-		120.00 €	
Par 1 agent de la Commune + l'Association	-		70.00 €	

Energie Electricité (à appliquer du 1^{er} octobre au 30 avril)		
Manifestation Commune	20.00 €	20.00 €
Manifestation hors Commune	30.00 €	30.00 €
CAUTION	400.00 €	400.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTÉ** les tarifs tels que présentés ;
- **PRÉCISE** que ces tarifs seront applicables pour les contrats de location signés à compter du 15 juin 2021 ;
- **PRÉCISE** que les salles communales n'ont pas vocation à être louées ou mises à disposition dans le cadre d'activités commerciales ;
- **DÉCIDE** d'accorder une gratuité de salle par an aux associations communales (soit la Salle Maigret, soit la Salle Polyvalente) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

5 - Avis sur le projet Ages et Vie Habitat

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Monique ARLOT, qui fait une présentation. Il s'agit d'un projet d'implantation d'un collectif destiné à accueillir 16 personnes âgées, seules ou en couple, dont le degré de dépendances oscille entre le GIR 4 et 2. Il n'y a pas de personnel médical dans la structure.

Il y aura 2 maisons, réparties, en 4 îlots de 4 personnes, dans lesquels sont aussi réalisés deux logements dédiés aux auxiliaires de vie travaillant au service des colocataires.

Ce projet serait implanté au lotissement rue Geneviève Vignes, sur les parcelles CO n°370-371-372-373, pour une surface totale de 3 438 m².

La cession se réaliserait selon les modalités suivantes : vente de quatre lots au prix total de 50 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** permettant d'engager les études en vue de la réalisation d'un avant-projet sommaire du futur bâtiment ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

6 – Renouvellement de la convention avec la FONDATION CLARA pour la prise en charge et la gestion de colonies de chats libres pour l'année 2021

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait signé une convention en 2020 avec la Fondation CLARA pour la gestion des colonies de chats libres.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Fondation CLARA s'engage à assurer la capture et effectuer les opérations d'identification, de vaccination et de stérilisation des chats errants pour le compte de la Commune, au coût de : 120 € TTC/chat mâle capturé
160 € TTC/chat femelle capturée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la convention entre la commune d'USSON DU POITOU et la **FONDATION CLARA** (fondation d'entreprise du groupe SACPA) ;

7 – CCVG : demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Aide aux communes

Monsieur le Maire rappelle, que dans sa séance du 16 mars 2021, le Conseil Municipal a l'autorisé à solliciter une subvention auprès de la CCVG, au titre du Fonds d'Aide aux communes, pour divers travaux.

Cependant, les travaux d'Aménagement de la Place Saint Pierre ont été retirés du Programme d'Investissement 2021.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de remplacer les travaux d'aménagement de la Place Saint Pierre par des travaux de voirie (à Poux et La Fa) et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la CCVG les subventions pour les travaux mentionnés ci-après :

Nature des travaux	Montant HT de la dépense	Subvention sollicitée
Equipement Mairie	7 455.00	2 236.00
Bâtiments communaux (remplacement stores Ecole et Médiathèque)	8 910.00	2 673.00
Travaux de voirie (Poux et La Fa)	16 315.00	4 523.00
Matériel de Voirie	18 561.00	5 568.00
TOTAL	51 241.00	15 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

8 – SIMER : Convention de balayage

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre BINARD, qui expose :

Le SIMER propose un service de proximité pour le balayage mécanique de la voirie.

Afin de répondre aux besoins de la Commune, il est proposé 5 passages par an, dans le Centre Bourg.

Pour information, le tarif horaire actuel est de 91,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTÉ** de conclure une convention avec le SIMER, telle que présentée en annexe, pour le balayage des rues à raison de 5 passages par an, et selon un planning prédéfini entre la Commune et le SIMER ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Séance levée à : 22h25.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.